



**Confédération  
des syndicats nationaux**

## **Présentation de la charte de l'environnement**

Conseil confédéral  
18 et 19 juin 2018



## Pourquoi une charte de l'environnement?

Les délégué-es du 65<sup>e</sup> Congrès de la CSN ont adopté une proposition visant à doter la confédération d'une charte de l'environnement. Celle-ci puise son inspiration dans de multiples positions déjà défendues par la CSN comme des propositions de congrès, sa déclaration de principe et ses différentes politiques, le tout dans le respect des droits fondamentaux du travail.

La charte guidera la CSN dans ses prises de position en matière d'environnement, de développement durable<sup>1</sup>, de transition énergétique juste, mais aussi plus largement lorsqu'elle se prononcera sur des enjeux de développement social, d'emploi et même de négociation.

La charte de l'environnement accompagnera la *Déclaration de principe de la CSN*. Rappelons que cette dernière évoque la recherche constante de dignité et de solidarité, et l'amélioration de nos conditions de vie et de travail. La charte interpelle à son tour cet état de fait auquel s'ajoutent les enjeux de la protection de l'environnement, de l'aménagement durable du territoire, de la responsabilité des promoteurs envers les dommages qu'ils causent, de la gestion écoresponsable des ressources naturelles renouvelables ou non renouvelables et de la transition énergétique juste.

Le déploiement de la charte nécessite qu'elle soit inclusive et qu'elle reflète les préoccupations des travailleuses et des travailleurs de notre mouvement.

## Contexte

C'est depuis le début des années soixante que la CSN adopte des propositions qui touchent la préservation de l'environnement dans ses instances de congrès. Toutefois, ce n'est qu'à partir des années 2000 qu'elle propose des actions syndicales impliquant concrètement les travailleuses et les travailleurs et leurs milieux de travail. D'ailleurs, depuis 2011, la CSN et ses organisations affiliées ont adopté plusieurs propositions qui visent à sauvegarder l'environnement.

Au cours de cette même période, lors des négociations internationales sur les changements climatiques, 194 pays ont entériné l'Accord de Paris, un accord historique ratifié par le Canada pour lutter à l'échelle mondiale contre les changements climatiques. Cet accord, bien que non contraignant, incitait les pays signataires à adopter des cibles déterminées. Au Québec, le gouvernement adoptait des cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) de 20 % pour 2020 et de 37,5 % pour 2030 par rapport au niveau de 1990. L'atteinte de ces cibles — auxquelles la CSN adhère — est inscrite dans un plan d'action du gouvernement pour 2013-2020.

---

<sup>1</sup> Rappelons que le concept de développement durable inclut les enjeux environnementaux, en faisant aussi référence aux changements climatiques.

Malgré les objectifs louables qui s'y trouvent, l'absence de volonté politique empêche une véritable mise en œuvre du plan d'action.

L'ensemble des écosystèmes se trouve à un moment déterminant où les gestes que nous posons seront garants de l'avenir de notre planète. En effet, nous ne nous trouvons pas sur une trajectoire qui permet de limiter l'augmentation de la température moyenne globale mondiale à 2 °C d'ici la fin du siècle. L'atteinte de cet objectif nous permettrait potentiellement d'éviter le pire, mais il est probable que l'augmentation de la température moyenne globale soit significativement supérieure à la cible fixée. Déjà, on constate l'effet de l'augmentation des températures sur le niveau des mers qui ne cesse d'augmenter, et sur les événements climatiques extrêmes, tels les ouragans, les inondations, les feux de forêt, les vagues de chaleur ou l'invasion d'espèces nuisibles, qui deviendront plus fréquents et plus intenses. La seule évocation des catastrophes climatiques, qui entraînent à leur suite des tragédies humaines, nous commande d'agir en mettant en place un plan d'action inclusif sur les changements climatiques, mais aussi en adoptant une approche intégrée et structurée afin que l'ensemble de nos actions soit coordonné vers cet objectif.

La diminution progressive de la dépendance de l'économie aux hydrocarbures au cours des prochaines décennies est un passage obligé, tant pour se prémunir contre l'avènement du pic pétrolier<sup>2</sup> que pour limiter les effets des changements climatiques.

Néanmoins, le dérèglement du climat n'est pas le seul enjeu contre lequel nous devons lutter. La perte d'habitat et de biodiversité, les problèmes de pollution de l'eau, de l'air et du sol, les approvisionnements en eau potable et la montée des inégalités s'ajoutent aux enjeux à intégrer dans les politiques et les programmes publics. Ceux-ci doivent être modifiés, adaptés et décloisonnés pour mieux protéger les populations. Il est urgent de changer de cap, car notre inaction entraînera des répercussions importantes sur l'économie, l'emploi et la qualité de vie des nations.

Fort heureusement, plusieurs solutions existent pour contrer ces enjeux, notamment pour les futurs travailleurs et travailleuses et ceux qui sont présentement à l'emploi. La transition juste s'impose comme un outil de planification adapté aux travailleuses et aux travailleurs de différents secteurs d'activité économiques. Toutefois, nous ne pouvons que déplorer l'absence de réflexion, de discussion et d'action de la part des gouvernements sur la place que devraient occuper les travailleuses et les travailleurs dans la transition énergétique.

Cette charte est une déclaration fondamentale qui illustre l'urgence d'agir et les nécessaires changements que nous devons mettre en œuvre en tant que travailleuses et travailleurs, mais aussi en tant qu'organisation syndicale.

---

<sup>2</sup> Le pic pétrolier, c'est le moment où la production de pétrole cessera d'augmenter et commencera à décliner, conséquence de l'épuisement des réserves, physiquement limitées, de pétrole.

## **Bibliographie**

Charte des droits et libertés de la personne, chapitre C-12.

DiGiuli, R. et W.H. Benson, *Interconnections Between Human Health, and Ecological Integrity, Society of environmental toxicology and chemistry* (Setac), 2002.

Forum, « Le climat, L'État et nous », 2018.

Groupe de travail sur la main d'œuvre, *La Transition énergétique et la main-d'œuvre québécoise : Promouvoir des transformations durables sur le plan écologique et social dans les secteurs du transport, du bâtiment et de l'énergie*, 2018.

CSN, *L'acceptabilité sociale*, document à compléter.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, Québec, 2015, 121 pages.

[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement3strategie\\_gouvernementale/strategie-DD.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement3strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf)

Blais, Pierre, Sylvie Boucher et Alain Caron, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et coll., *L'Urbanisme durable, enjeux pratiques et outils d'intervention*, 2012.

[www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca)